RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2015.10.06/208

Autorisation donnée à Monsieur le Président pour lancer les opérations de requalification des Zones d'Activités Economiques situées dans les Pôles d'activités de La Jaille-Destrellan et Beausoleil (commune de Baie-Mahault)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

6ème séance de l'année 2015

Mardi 20 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 20 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé en séance ordinaire au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Ary CHALUS, 1er Vice-Président,* le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 13 octobre 2015.

Présents: 30		
Vice-Présidents		
M. Ary	*CHALUS*	1er Vice-Président
M. Georges	*DAUBIN*	4ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE*	5ème Vice-Présidente
Mme Eliane	*GUIOUGOU-FIRPIONN*	6ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
M. Dominique	*BIRAS*	11ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires -Membres du Bureau		
Mme Marlène	*MELISSE-MIROITTE*	
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
M. Justin	*DESSOUT*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
M. Georges	*BERGINA*	
Mme Sylvie	*CHAMMOUGON-ANNO*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
Mme Juliana	*FENGAROL*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Célia	*HATCHI-MIMIETTE*	
Mme Solange	*LEBLANC*	
M. Jocelyn	*LEREMON*	
M. Maurice	*LORQUIN*	
M. Jean-Charles	*SAGET*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
Mme Ketty	*WALPO*	
Mme Nadège	*THÉOPHILE*	

Excusés représentés : 2

Vice-Président :

M. Jacques *BANGOU* (2ème Vice-Président)
Procuration à Mme Josiane *GATIBELZA*

Conseillère Communautaire – Membre du Bureau :

Mme Corinne *PETRO*
Procuration à Mme Claudine *CHALUS*

Excusés non représentés : 6

***Président*:**

M. Éric *JALTON*

Vice-Présidents :

M. Rosan *RAUZDUEL* (3ème Vice-Président)
M. Georges *BREDENT* (8ème Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Michel *RINÇON*

Conseillers Communautaires :

M. Audry *CORNANO*
Mme Hélène *MOLIA-POLIFONTE*

Absents : 12

Vice-Présidents :

Mme Renée-George *NABAJOTH-DELOUMEAUX* (14ème Vice-Présidente)
M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*
M. Dominique *THÉOPHILE*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude *AZEDE* - M. Jean-Luc *CELIGNY* -
M. Chazy *CIRANY* - M. Harry *DURIMEL* -
M. Daniel *MARSIN* - M. Alix *NABAJOTH* -
M. Patrick *SELLIN* - M. Olivier *SERVA*

COURRIER ARRIVÉ LE:
29 OCT. 2015
S/PRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1er mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;

VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant la haute contribution des Zones d'Activités Economique au dynamisme économique du périmètre intercommunal et à la création d'emplois **;**

Considérant l'intérêt d'une requalification des Zones d'Activités Economiques situées dans les pôles d'activités de la Jaille-Destrellan et Beausoleil situées Baie-Mahault, pour la croissance et l'attractivité économiques du territoire de CAP Excellence ;

Considérant la proposition de la ville de Baie-Mahault portant sur des opérations de requalification des Zones d'Activités Economiques situées au sein des pôles d'activités de La Jaille-Destrellan et Beausoleil ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'autoriser le Président à procéder au lancement des travaux de requalification définis par ordre de priorité et par tranches opérationnelles pour les Zones d'Activités Economiques situées dans les pôles d'activités de Beausoleil et La Jaille- Destrellan.

ARTICLE 2- D'autoriser le Président à lancer une procédure d'appel d'offres en vue de la désignation d'un mandataire pour la réalisation des études et travaux opérationnels liés à la requalification des Zones d'Activités Economiques précitées.

ARTICLE 3 - D'approuver le plan de financement prévisionnel des opérations envisagées tel que précisé ci-après :

Plan de financement prévisionnel la première tranche opérationnelle de requalification des ZAE des Pôle d'Activités de La Jaille/Destrellan et Beausoleil					
DÉPENSES			**RECETTES**		
Poste	*Montant*	*Taux*	*Financeurs*	*Montant*	*Taux*
Etudes Pré-opérationnelles	100 000	3%	CAP Excellence	900 000	30%
Etudes opérationnelles + travaux	2 900 000	97%	Région	750 000	25%
			FEDER	1 350 000	45%
TOTAL	3 000 000	100%	TOTAL	3 000 000	100%

ARTICLE 4- D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires auprès des partenaires financiers.

ARTICLE 5- D'autoriser le Président à modifier si besoin les plans de financement.

ARTICLE 6- D'inscrire les crédits prévisionnels nécessaires à la réalisation des études pré-opérationnelles, soit un montant prévisionnel de cent mille euros (100 000€) au chapitre 20 - Article 2031 du budget 2015 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 7- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de CAP Excellence pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

ARTICLE 8 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

COURRIER ARRIVÉ LE:
29 OCT. 2015
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 28 OCT. 2015

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 29 OCT. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, le

Le Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Eric JALTON